

# ASSOCIATION DES DETENTEURS LEGAUX D'ARMES DE CHASSE (A.D.L.A.C)

## PLAN D'ACTION DE LA FORMATION DES DETENTEURS ET CHASSEURS

### 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

L'Association des Détenteurs Légaux d'Armes de Chasse (ADLAC) a été créée le 22 octobre 2000. Son siège est à Bayanga et a été reconnue officiellement le 8 Août 2006. L'un de ses objectifs est la formation de base de ses membres et de leurs chasseurs par les Techniciens des Eaux et Forêts et de ceux du Projet Dzanga Sangha. Force est de constater que certains détenteurs et leurs chasseurs ne font aucun effort en vue de respecter la législation en matière de chasse et d'autres même ignorent la législation en la matière dans les aires protégées.

### 2. OBJECTIF GENERAL :

Former tous les détenteurs légaux d'armes de chasse et leurs chasseurs sur le respect des textes en matière cynégétique et surtout sur la cohabitation avec les parcs nationaux et les réserves de faune.

### 3. OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- ❖ Faire appel à tous les détenteurs légaux et leurs chasseurs (BaAka et Bantous) membres de l'Association,
- ❖ Y associer les autorités locales : Sous Préfet, Maire, Commandant de Brigade de Gendarmerie, Commissaire de Police, Chef du Cantonnement forestier, Chef de Secteur social, Chef de groupe...
- ❖ Les sensibiliser sur la tenue d'une formation de trois (3) jours
- ❖ Informer les partenaires, les bienfaiteurs des associations sur la formation
- ❖ Former effectivement tous les détenteurs légaux et leurs chasseurs membres de l'ADLAC sur Le Code Forestier, les parcs nationaux et la Réserve Spéciale, leurs limites, les textes de loi (Ordonnances, Décrets, Arrêtes) y relatifs

### 4. STRATEGIES

Pour que cette formation réussisse :

- ❖ On doit rechercher l'appui des Autorités locales,
- ❖ Y associer les techniciens des différents Ministère (PDS, Cantonnement forestier, Affaires sociales ...)
- ❖ Y associer les bienfaiteurs,
- ❖ Avoir une caisse pour les fournitures, les pauses café et les repas communautés des participants,
- ❖ Rédiger un rapport à la fin de la formation et en remettre la copie aux bienfaiteurs et aux participants,

## 5. ACTIVITES

Etablir le programme de la formation et en distribuer les copies aux détenteurs légaux et leurs chasseurs qui vont y participer.

## 6. RESULTATS ATTENDUS :

- ❖ Avoir des détenteurs et chasseurs capables de respecter les dispositions des textes de loi en matière cynégétique.
- ❖ Avoir des détenteurs et chasseurs capables de respecter les limites du droit de chasser et les secteurs de chasse.

## 7. BUDGET :

### 7.1 Fournitures

- Cahiers de 50 pages	250 f x 70 participants	=	17.500 frs
- Bic bleu	100 f x 70	=	7.000 frs
- Craie blanche	50 f x 5 bâtons	=	250 frs
	Total	=	<u>24.750 frs</u>

### 7.2 Repas communautaires des Détenteurs et Chasseurs

- Pauses café	250 frs x 70 x 3 jours	=	52.500 frs
- Déjeuner	750 frs x 70 x 3 jours	=	157.500 frs
	Total	=	<u>210.000 frs</u>

**TOTAL GENERAL:**     $24.750 + 210.000 =$  **234.750 frs**

### 7.3 Repas communautaire des Invites (Autorités + Techniciens)

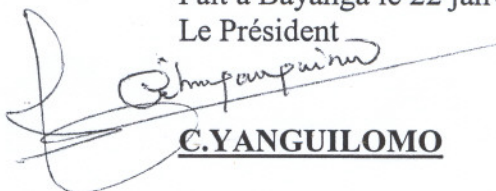
Soit 13 personnes :  $210.000 / 70 \times 13 \times 3$  jours    =    39.000 frs

**Montant global du budget de la formation = 273.750 frs**

Arrête le présent budget à la somme de : **DEUX CENT SOIXANTE TREIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS CFA**

Fait à Bayanga le 22 janvier 2007

Le Président



**C.YANGUILOMO**

**PROGRAMME DU SEMINAIRE DE FORMATION DES DETENTEURS LEGAUX  
D'ARMES DE CHASSE ET LEURS CHASSEURS PREVU DU 17 AU 19 MAI 2007  
DANS LA SALLE DES DELIBERATIONS DE L'HOTEL DE VILLE DE BAYANGA**

Dates	Horaires	Modules	Intervenants	Observations
17 / 05	8h 00 – 8h 30 8h 30 – 9h 00 9h 00 – 9h 45 9h 45 -10h 30 10h 30-11h 15 11h 15-12h15 12h 15- 14 h00	Inscription des participants Cérémonie d'ouverture Pause café Définition association/groupements Définition Conservation Repas communautaire Débats sur les définitions ci haut	Modérateur Modérateur Equipe cuisine RPAILD RVC ou REC Equipe cuisine RPAILD+ RVC	
18/05	8h00 – 9h00 9h 00 – 9h 30 9h30 – 10h 30 10h30 – 11h30 11h 30- 12h 30 12h 30- 13 h 30 13h 30 – 14h 15 14h 00 – 14h 30	Divers textes de loi sur les aires protégées. Pause café Code de protection de la faune Code forestier Repas communautaire Les taxes annuelles Pièces afférentes des Armes Les Sociétés de Safari	REC Equipe cuisine RVC ou REC REC Equipe cuisine/ Cantonement Forestier REC REC	
19 /05	8h00- 9h 00 9h00 – 9h 30 09h 30 – 10h 30 10h 30 – 12h00 12h 00 – 12 h 30 12 h 30 – 13 h 00 12h 30 – 13 h 00	Espèces intégralement protégées Pause café Débats libres Débats libres sur tous les modules du séminaire Doléances des Détenteurs Cérémonie de clôture Repas communautaire	REC /RPAILD Equipe cuisine REC Tous les intervenants Un Détenteur Modérateur Equipe de cuisine	

# Association des Détenteurs Légaux d'Armes de Chasse - ADLAC

Objet : Formation des Détenteurs et Chasseurs

Date : Les 2, 3 et 4 juillet 2007

Lieu : Salle des Délibérations de l'Hotel de Ville de Bayang

Intervenants :

- \* Le Consevateur M. Josue NAMBAMA
- \* Le Responsable Programme Apui aux Initiatives Local de Developpement M. Ferdinand OMOZE
- \* Le Responsable de Lutte Anti braconnage M. P. NDOÏ
- \* Le Chef de Caudonnement Forestier M. Ph. BALEGO
- \* Le chef de Service d'Actions sociales et Communautaires : M. LEMBE Albert Thémophile.
- \* Le Responsable d'Exploitation Commerciale M. A. ELOKOUA

Invités :

- M. Le Sous Prefet
- M. Le Maire
- M. Le Commandant de Brigade
- M. Le Commissaire de Police
- M. Le Chef de Groupe d'Expert National
- Le Responsable Communication - Rapporteur -
- Le Responsable Micro Projets - Moderateur

A prévoir :

- \* Billets d'invitation
- \* Avertir officiellement les Intervenants
- \* Prévoir exemplaires Code Protectoin de la faune
- \* Divers textes de Loi / Parc et Réserve + Cartes
- \* Diapo des espèces protégées (affiches)

DLAC

ATELIER DE FORMATION DES

DETENEURS ET CHASSEURS A BAYANGA

DU 2 au 4 Juillet 2007

Journal de Caisse: spéciale formation

DATE	LIBELLES	DEBIT	CREDIT	SOLDE
26.06	Reçu en subvention du PDS	273 750	-	-
01.07	Achat fournisseurs : cahier + Bic (1750 + 700)		24 500	
- 11 -	- 11 - Manioc + frais moulinage (20 000 + 5000)		25 000	
- 11 -	- 11 - 1 sac de riz		5 000	
- 11 -	- 11 - 7 litres d'huile x 1000		7 000	
- 11 -	- 11 - 18 boîtes de tomate x 125		2 250	
- 11 -	- 11 - 20 sachets sel x 50 <sup>F</sup>		1 000	
- 11 -	- 11 - Oignons et feuille de coco		4 000	
- 11 -	- 11 - Mouchoirs de table à jeter		4 000	
- 11 -	- 11 - 3 boîtes de beurre x 2 250		6 750	
- 11 -	- 11 - 90 pains x 100 <sup>F</sup>		9 000	
- 11 -	- 11 - #1		1 000	
- 11 -	- 11 - Piment		500	
- 11 -	- 11 - Légume (baselle)		1 000	
5 30.06	- 11 - 1 Porc		20 000	
7 1.07	- 11 - 20 poulets (10) x 2000 <sup>F</sup>		20 000	
8 2.07	- 11 - Café sans ail		6 500	
8 01.07	- 11 - 6 kg de sucre x 1000		6 000	
9 01.07	- 11 - 3 boîtes de lait x 2 950 <sup>F</sup>		6 750	
10 05.07	- 11 - Viande fraîche et boucanée		56 300	
11 /	Report	273 750	206 550	67 200


DATE	LIBELLES	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	Report à nouveau	273 750	206 550	67 200
01.07	Achat emment "tangawiss."		500	
- II -	- II - 1 sachet cube "maggi"		1 000	
02.07	Location moto pendant 3 jours x 3000		9 000	
01.07	Achat pâte d'arachide		2 000	
02.07	- II - 28 bouteilles jus grand M x 1500		42 000	
04.07	Main d'œuvre rotissage cochon		3 000	
-	TOTAL	273 750	264 050	<u>9 700</u>

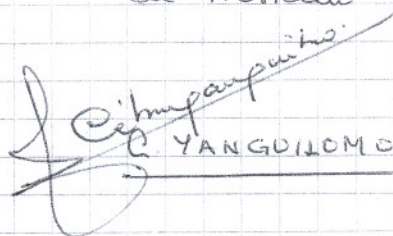
solde en caisse 9.700<sup>F</sup> CFA

Fait à Bayanga le 10 juillet 2007

Le Trésorier Général

Le Président

  
M. L. BABON

  
C. YANGUILOMO

SEMINAIRE DE FORMATION DES DETENTEURS LEGAUX ET LEURS  
CHASSEURS TENU A BAYANGA DU 2 AU 4 JUILLET 2007

RECOMMANDATIONS

1. Impliquer pleinement tous les membres de notre Association dans le processus de lutte anti-braconnage en les accompagnant par les primes diverses ou bonus liées à cette activité à l'instar des autres indicateurs en cas de réussite,
2. Traiter avec célérité les dossiers des armes en infraction saisies en indiquant clairement aux éventuels contrevenant ce qu'il advient de faire pour récupérer dans les brefs délais les armes saisies,
3. Appuyer régulièrement notre Association par ce type de formation ou autres ateliers et tables rondes pour nous rappeler de temps en temps à l'ordre sur les manquements et nous informer utilement sur tout changement de texte en matière de protection de la faune,
4. Appuyer l'ADLAC dans la réalisation de son micro projet villageois pour l'élevage des porcs dans le but de fournir sur le marché local de la viande comme alternative au gibier pendant la période prochaine de fermeture temporaire de la chasse,
5. Appuyer l'ADLAC dans ses prochaines activités de sensibilisations dans les villages situés au sud et au nord de la Réserve Spéciale pour la protection de notre patrimoine faunique et forestier,
6. Aider l'ADLAC dans le processus de mise en place des bons d'achat de munitions dans un dépôt légal à Nola,
7. Augmenter la superficie de la zone de chasse communautaire en mettant à la disposition de la communauté locale la parcelle qui avait été amodiée au profit de la Société Safaria;

fait à Bayanga le 4 Juillet 2007

Les Séminaristes